



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission du développement régional*

---

**2012/2297(INI)**

24.4.2013

## **AVIS**

de la commission du développement régional

à l'intention de la commission des transports et du tourisme

sur la croissance bleue - stimuler la croissance durable dans le secteur marin, le transport maritime et le tourisme dans l'Union européenne  
(2012/2297(INI))

Rapporteur pour avis: Seán Kelly

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission du développement régional invite la commission des transports et du tourisme, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne l'importance des stratégies de bassin maritime pour favoriser l'instauration d'un développement régional équilibré et intégré ainsi qu'une cohésion économique, territoriale et sociale, relancer l'économie européenne, encourager une croissance bleue inclusive, créer des emplois et protéger la biodiversité marine et côtière; invite à traduire dans les faits ces stratégies, articulées avec les stratégies macrorégionales actuelles et futures, et à consacrer des moyens financiers et administratifs suffisants à leur mise en œuvre et à la mise à disposition de fonds au titre des programmes de l'Union tels que le Fonds européen de développement régional (FEDER), le programme Horizon 2020, le programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP);
2. estime que, pour développer une économie bleue solide et durable, il convient de renforcer le rôle que jouent les régions dans l'élaboration des stratégies de l'Union;
3. demande qu'une attention particulière soit accordée à l'exploitation des synergies entre les politiques et les instruments de l'Union pour soutenir et développer des pôles régionaux et transfrontaliers d'activité maritime; salue les initiatives prises au niveau des États membres et des régions, telles que le programme INFOMAR en Irlande; souligne la nécessité d'une gouvernance multiniveaux et d'une association étroite du public à la prise de décision; estime que le transport maritime des marchandises est une alternative au transport par routes sur de longues distances et invite à développer les routes de la mer notamment pour l'arc atlantique et dans le bassin méditerranéen;
4. insiste sur l'importance que revêt la sécurité juridique pour tous les acteurs cherchant à investir dans les zones maritimes et préconise de nouvelles mesures d'incitation en vue d'une meilleure exploitation des zones économiques exclusives des États membres; invite la Commission, les États membres et les régions à s'accorder sur un aménagement clair, uniforme, transparent et concret de l'espace maritime et sur des plans de gestion intégrée des zones côtières, ce qui permettra que les nombreuses utilisations et activités dont ces zones font l'objet s'inscrivent dans une logique de développement durable;
5. signale les possibilités offertes par l'énergie éolienne en mer, l'énergie marémotrice, l'énergie houlomotrice et l'énergie thermiques des mers, mais aussi par le secteur des énergies traditionnelles en mer pour créer des emplois durables dans les zones côtières, réduire les émissions et contribuer à la réalisation des objectifs à moyen et long termes de l'Union en matière d'énergie; souligne que des investissements importants doivent être réalisés dans la perspective d'un réaménagement des connexions au réseau et dans la capacité de transport pour exploiter ce potentiel;
6. souligne que le secteur de la pêche fait partie intégrante de la croissance bleue et que l'emploi dans la pêche durable doit être considéré comme une priorité, notamment en raison de la dépendance croissante de l'Union vis-à-vis des importations de produits de la

pêche et de l'aquaculture en provenance de pays-tiers;

7. souligne le rôle durable que jouent la pêche artisanale et l'aquaculture dans la promotion du développement régional des zones côtières ainsi que des zones lacustres et fluviales; observe que 90 % des entreprises aquacoles de l'Union européenne sont des PME, qui représentent 80 000 emplois, et souligne le grand potentiel que présente le développement des emplois verts dans d'autres activités liées au milieu marin; préconise, dans ce cadre, d'aider les méthodes innovantes et durables, au moyen du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, pour promouvoir le développement de la pêche, de la biologie marine et de l'aquaculture, notamment en eaux profondes, parallèlement aux parcs éoliens en mer;
8. constate que les biotechnologies bleues offrent de vastes possibilités pour relever les défis sociétaux d'envergure mondiale tels que la protection de l'environnement, notamment du milieu marin, les problématiques alimentaires, la nécessité de mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité ou encore la lutte contre le changement climatique et ses conséquences; invite à favoriser les synergies entre les politiques régionales et les politiques d'innovation afin de développer les infrastructures de recherche nécessaires à la valorisation de ce secteur;
9. invite à promouvoir et à soutenir le secteur touristique, moteur de croissance et de création d'emploi dans les zones côtières; considère qu'un environnement sain est essentiel au développement de toute forme de tourisme dans les régions côtières et qu'il convient, par conséquent, de déployer tous les efforts nécessaires à sa protection; insiste sur la nécessité de mettre en place des infrastructures durables pour développer de nouvelles formes de tourisme, en particulier les secteurs du tourisme à haut potentiel de croissance, tels que l'écotourisme, l'agrotourisme et le tourisme de la pêche, ainsi que les sports nautiques durables; accueille favorablement les initiatives de promotion des stratégies touristiques transfrontalières à l'échelle des bassins maritimes;
10. estime que les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer jouissent d'une position géostratégique privilégiée en tant que frontière entre l'Union européenne et le reste du monde et qu'il convient de les prendre en considération dans la définition stratégique des activités relevant de l'économie bleue; rappelle également les récentes découvertes faites dans ces régions en matières de terres rares et d'hydrocarbures; insiste sur la nécessité d'encourager l'exploitation la plus durable possible de ces nouvelles ressources; encourage la mise en place de projets pilotes pour accompagner de telles techniques d'exploration et d'exploitation innovantes et durables; insiste sur la nécessité d'approfondir l'intégration au marché unique de ces régions, tout en respectant leurs spécificités au regard de l'article 349 du traité FUE, afin que toute l'Union européenne bénéficie de leurs atouts;
11. souligne le potentiel que recèlent les régions ultrapériphériques en tant que laboratoire naturel pour la réalisation d'activités de recherche et de développement dans le domaine des énergies renouvelables et de l'économie de la mer; souligne l'importance que revêt le secteur du tourisme pour ces régions ainsi que les possibilités qu'elles offrent de créer des plates-formes logistiques facilitant le transport de marchandises entre l'Europe et les autres économies mondiales; souligne l'importance stratégique du transport maritime et des

liaisons entre les régions ultrapériphériques et les autres territoires continentaux;

12. souligne la plus-value de la stratégie européenne pour l'Atlantique en matière de planification spatiale maritime, d'accessibilité des territoires et de compétitivité des industries maritimes, et invite la Commission, les États membres et les autorités régionales à s'inspirer de sa méthodologie pour valoriser les espaces côtiers et leur hinterland.

## RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

<b>Date de l'adoption</b>	23.4.2013
<b>Résultat du vote final</b>	+ : 42 - : 1 0 : 0
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Luís Paulo Alves, Catherine Bearder, Jean-Jacob Bicep, Victor Boștinaru, John Bufton, Nikos Chrysogelos, Ryszard Czarnecki, Rosa Estaràs Ferragut, Danuta Maria Hübner, Vincenzo Iovine, María Irigoyen Pérez, Seán Kelly, Constanze Angela Krehl, Petru Constantin Luhan, Ramona Nicole Mănescu, Riikka Manner, Iosif Matula, Miroslav Mikolášik, Jens Nilsson, Jan Olbrycht, Wojciech Michał Olejniczak, Younous Omarjee, Markus Pieper, Monika Smolková, Georgios Stavrakakis, Csanád Szegedi, Nuno Teixeira, Lambert van Nistelrooij, Justina Vitkauskaitė, Oldřich Vlasák, Kerstin Westphal, Joachim Zeller, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Joseph Cuschieri, Karima Delli, James Nicholson, Ivari Padar, Herbert Reul, Elisabeth Schroedter, Czesław Adam Siekierski, Patrice Tirolien, Giommara Uggias, Manfred Weber